

DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE BEYLONGUE

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents et représentés

9

MAIRIE DE BEYLONGUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2019 à 20 H

Sous la présidence de M. Jean Marc BROUCH, maire.

Membres présents : Mme Christine BAYLE - Mme Karine MARION - Mme Céline DANTIEZ - Mme Chantal QUENTEL - M. Christophe BOUHEYRE - M. Cyril DUPIN - M. Sébastien LUXEY M. Olivier MORLAES

Etaient Absents : Mme Aurélie BOULIN - M. Grégory HARDY

Secrétaire de séance : M. Christophe BOUHEYRE

Date de convocation : 26 juin 2019

Projet de City Park et projet d'espace jeux pour les petits enfants

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Karine MARION en charge du projet. Le City Park sera implanté dans l'espace réservé à cet effet au lotissement des Artigaous.

Mme Karine MARION présente les quatre propositions reçues par l'équipe projet. Au regard du tableau présenté, la meilleure proposition est celle de la société SAE - Tennis d'Aquitaine. Cette proposition a l'avantage d'assurer la fourniture et la pose du City stade ainsi que la réalisation du plateau en béton poreux qui supportera ledit City stade ; donc un seul interlocuteur en cas de problèmes.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide par 8 voix POUR et 1 voix CONTRE de retenir la société SAE - Tennis d'Aquitaine pour la réalisation du City stade.

Dans le même temps, la société SAE - Tennis d'Aquitaine a proposé la création d'un espace de jeux pour les petits enfants pour la somme de 10 000 € ; le Conseil Municipal choisit de retenir cette proposition. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal réduira les coûts en réalisant le décaissage nécessaire et la clôture indispensable pour cet espace jeux.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide par 8 voix POUR et 1 voix CONTRE de retenir la société SAE - Tennis d'Aquitaine pour effectuer la réalisation de l'espace jeux pour les plus petits.

Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la demande d'adhésion des deux salariés de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS) permettant la mise en place de prestations sociales pour les agents de la fonction publique territoriale.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adhésion de ses deux salariés qui prendra effet au 1^{er} septembre 2019.

Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un travailleur social du CDG 40

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nouvelle convention de mise à disposition à titre gratuit d'un travailleur social du Centre de Gestion 40 en remplacement de la précédente arrivée à échéance.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette convention.

Tarifs location salle des fêtes et foyer rural

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les tarifs de location des différentes salles de la commune, foyer et salle des fêtes.

Les tarifs de location de la Salle des Fêtes sont fixés à 150 € pour les habitants de Beylongue et à 300 € pour les personnes extérieures à la commune.

Les tarifs de location du Foyer rural sont fixés à 50 € pour les habitants de Beylongue et à 80 € pour les personnes extérieures à la commune.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'application des tarifs ci-dessus.

Tarif concession cimetière

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les tarifs de concession au cimetière.

Les concessions au cimetière doivent être au minimum de 2 m² (2m x 1m). Le tarif de la concession est fixé à 27,50 € le m².

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'application du tarif ci-dessus.

Autorisation de défrichement des parcelles du projet photovoltaïque

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité d'une délibération pour permettre l'avancement des modalités administratives du projet photovoltaïque des Lesqurette comme nous l'avait présenté Mme Sabine Fagalde de la société DWP lors de sa venue au Conseil Municipal du mois de juin.

La commune se chargera de l'exploitation du bois sur les parcelles concernées.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'accord de défrichement des parcelles concernées.

Remplacement employé communal durant les vacances

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de remplacer l'employé technique municipal durant ces vacances d'une durée de 3 semaines du 15 juillet au 03 août 2019. Cette nécessité s'entend au regard du fleurissement plus important et au besoin de maintenir la commune dans un bon état de propreté.

Le choix du conseil municipal s'est porté sur Mme Mélanie Dartiguenave (locataire de la commune) pour effectuer ce remplacement, en effet son activité professionnelle cesse à la fin de l'année scolaire. Un contrat de 30 heures, à raison de 10 heures par semaine lui est proposé.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la candidature de Mme Mélanie Dartiguenave ainsi que son contrat de 30 heures.

Table des délibérations de la séance du 03 juin 2019

- Choix du prestataire pour la création du City Park et de l'espace jeux pour les petits enfants
- Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un travailleur social du CDG 40
- Tarifs location salle des fêtes et foyer rural
- Tarifs concession au cimetière
- Autorisation de défrichement des parcelles du projet photovoltaïque
- Remplacement employé communal durant les vacances

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

